



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

manipulateurs radio

Question écrite n° 12478

## Texte de la question

M. François Baroin attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la situation des manipulateurs radio et plus spécialement sur la validation des acquis. La validation des acquis est issue de la loi de modernisation sociale ; elle permet aux agents hospitaliers titulaires, stagiaires et contractuels d'obtenir un diplôme ou un titre professionnel grâce à son expérience. Cependant, alors que de nombreuses professions à l'hôpital sont concernées par le dispositif de la validation des acquis, celui des manipulateurs radio n'est pas concerné. Or il existe des personnels hospitaliers exerçant en tant que manipulateur en électroradiologie depuis de nombreuses années, qui ont donc acquis une réelle expérience, et qui ne peuvent prétendre bénéficier de la mise en place de la validation des acquis. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire savoir quand sera mise en place la validation des acquis en ce qui concerne les manipulateurs radio.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Baroin](#)

**Circonscription :** Aube (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12478

**Rubrique :** Fonction publique hospitalière

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** Santé et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 décembre 2007, page 7775

**Question retirée le :** 27 avril 2010 (Fin de mandat)